

ARRETE n°2023-PREF-DRCL/288 du 9 novembre 2023

modifiant l'arrêté n°2023-PREF-DRCL-182 du 1^{er} août 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale et compétente pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire

Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Bertrand GAUME, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-PREF-DCPPAT-BCA-201 du 6 novembre 2023 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU la circulaire INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'addendum INTA2031715J à l'instruction INTA1830120J relative à la tenue des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

VU l'arrêté n°2023-PREF-DRCL-182 du 1^{er} août 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale et compétente pour statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la composition de la commission de contrôle des communes d'Angervilliers, Athis-Mons, Breuillet, Briis-sous-Forges, Buno-Bonnevaux, Bondoufle, Brunoy, Champlan, Cheptainville, Crosne, D'Huisson-Longueville, Fontaine-la-Rivière, Janville-sur-Juine, Linas, Milly-la-Forêt, Ormoy, Quincy-sous-Sénart, Saint-Aubin, Saint-Germain-Lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Saintry-sur-Seine, Sermaise, Villabé, et de Yerres.

SUR PROPOSITION du secrétaire général ;

ARRÊTE

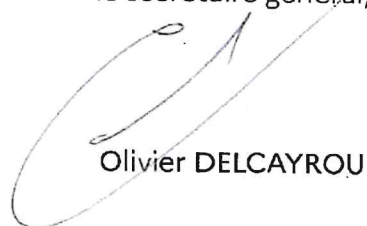
Article 1^{er}:

La liste des membres des commissions de contrôle est modifiée selon les tableaux joints au présent arrêté.

Article 2:

Le secrétaire général et les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,



Olivier DELCAYROU

Annexe à l'arrêté n°2023-PREF-DRCL/288 du 9 novembre 2023

Arrondissement d'Évry

Communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles
trois listes ont obtenu des sièges au conseil municipal
lors de son dernier renouvellement

Composition prévue par le V. de l'article L.19 du code électoral

Commune	Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Deuxième liste	Troisième liste
Bondoufle	<p>Titulaires : Laurence BÉLHAMICI Chantal SAMAMA Rédouane BOUBENIA</p> <p>Suppléants : Fatima SEURAT Olivier BOURASSIN Michael O'BOYLE</p>	<p>Titulaire : Roselyne BELLANGER</p> <p>Suppléant : Christian BAC</p>	<p>Titulaire : Florella BRUNET</p> <p>Suppléante : Hervé PRESVOST</p>
Brunoy	<p>Jean FIORÈSE François FAREZ Clarisse ANDRÉ</p>	Eric BASSET	Arnaud DEGEN
Crosne	<p>Titulaires : Bernard HUOT Chantal LEMAITRE Charles SIDOUN</p> <p>Suppléants : François CHOUVIN Jean-Pierre DANILE</p>	Martine ABITA RICHARD	Carlos FERREIRA- MARTINS
Milly-la-Forêt	<p>Bernard BOULEY Patrick DE BRABANDER Bruno DEROUIN</p>	Vincent DAMASIEWICZ	Violaine PAPI
Saintry-sur-Seine	<p>Titulaires : Malvina PIN Gérard PENDARIES Alain RINGEVAL</p> <p>Suppléants : Françoise BEAUGUET Alain TROUFLEAU Carole GAUTHIER</p>	<p>Titulaire : Pascal BEL ANGE</p> <p>Suppléante : Martine CARTAU-OURY</p>	<p>Titulaire : Marie-France DUCROQUET</p> <p>Suppléant : Sébastien DIAZ</p>
Yerres	<p>Gérard BOUTHIER Dominique RENONCIAT Danielle ROUSSEAU- NUSBAUM</p>	Jérôme RITTLING	Bérenger CERNON